

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 95

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Subventions à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour son
programme de développement 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Agriculture et des Territoires**

PRESENTATION

Le Conseil Départemental intervient en faveur des actions d'animation et de développement agricole au profit des organismes privés (associations à vocation agricole), publics (Chambre d'Agriculture) et des communes et contribue au financement de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales et à l'actualisation du guide agricole (programme n° 10021), de la promotion des produits agricoles (programme n° 10341) et de la structuration des filières (programme 10393). C'est dans ce cadre que sont examinées les demandes de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

PROGRAMME ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Il s'agit des propositions de répartition de crédits au profit de la Chambre d'Agriculture au titre de son programme annuel de développement agricole et rural. Elles concrétisent la volonté du Conseil Départemental de soutenir un outil performant au service du développement agricole (conseil technique ; recherche-développement ; animation économique ...) et concernent le cofinancement de plusieurs actions.

Les demandes sont présentées dans ce cadre par la Chambre d'Agriculture pour un montant total sollicité de 521 425 €, non compris les trois projets qui feront l'objet d'une décision ultérieure dans le cadre d'un rapport particulier : l'organisation du Concours Général Agricole, le programme d'appui à l'installation et le plan d'action énergie.

- **Programme des actions de développement agricole** : il regroupe l'ensemble des actions et des projets développés par la Chambre d'Agriculture pour former, conseiller et accompagner les agriculteurs dans la conduite de leurs exploitations. Les priorités portent sur la formation technique des salariés et des exploitants, l'accompagnement et le suivi de l'installation, la gestion rationnelle de l'eau, l'aménagement rural, l'aide aux productions animales et la gestion des ateliers d'élevage, l'aide aux productions végétales. A ce titre, le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de **160.000 €**
- **Programme des actions du Pôle qualité** : créé en 2005, le Pôle Qualité est un regroupement de conseillers qui travaillent avec les agriculteurs sur la gestion globale de leurs exploitations. Spécialisés en démarches qualité mais également généralistes, ils traitent à la fois de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité ou de traçabilité mais aussi des questions de gestion de l'eau, des déchets ou de questions techniques de production. Il est constitué de trois personnes au sein de la Chambre d'Agriculture et de conseillers extérieurs.

Le Grenelle de l'Environnement a eu un impact fort sur le pôle qualité par la mise en place du Plan Ecophyto qui vise à réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques. Ce Plan a d'ailleurs débuté sa phase II le 1^{er} janvier 2016.

Le pôle qualité maintiendra en 2016 son action pour le développement de la marque de la Chambre d'Agriculture « Nutrition Méditerranéenne ». Il poursuivra les formations « certiphyto » auxquelles il intégrera les nouvelles obligations du Plan Ecophyto II et l'accompagnement des agriculteurs engagés dans la démarche GLOBAL GAP ou dans la mise en œuvre d'une démarche qualité.

Pour ces actions, le Conseil Départemental est sollicité à hauteur de **60.000 €** répartis de la façon suivante :

- ✓ 25.000 € pour l'animation du pôle qualité ;
- ✓ 5.000 € pour l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre d'une démarche qualité (20 diagnostics environ) ;
- ✓ 30.000 € pour le programme d'actions 2016 en agriculture biologique qui s'inscrit dans la continuité des actions menées : gouvernance par le Comité d'Orientation en agriculture biologique, appui à la conversion, appui aux agriculteurs bio, formation et organisation de journées techniques, communication : réalisation du bulletin d'information « InfoBio13 », site internet, communiqués de presse, participation à divers salons professionnels, animation, participation aux projets régionaux. De nouveaux axes de travail seront développés afin de renforcer la cohérence des actions du réseau Chambre et favoriser les synergies avec le réseau bio.

- **Programme de promotion des produits agricoles du département :**

Animé par le pôle Valorisation et Diversification, il vise à :

- ✓ mettre en valeur, mieux faire connaître les productions des Bouches-du-Rhône auprès des consommateurs, redonner au public le goût de son terroir, fédérer les filières autour d'actions communes. A travers sa charte « **Terroir 13 en Provence** » qui a pour objectif de renforcer les actions de promotion et garantir un réseau d'agriculteurs et d'artisans de qualité, la Chambre d'Agriculture, en partenariat avec le Conseil Départemental, Bouches-du-Rhône Tourisme et la Communauté du Pays d'Aix, conduit des actions de communication, présentation, dégustation, participation ou réalisation de manifestations, édition de documents, gestion de projets, conseils aux divers porteurs de projets et gestion et suivi du site Internet www.agri13.fr. Elle sollicite une aide de **80.000 €** pour permettre de reconduire les actions des années précédentes et créer de nouvelles animations.
- ✓ **Renforcement des actions de promotion – circuits courts – Restauration Hors Domicile.** Le « Pôle Valorisation et Diversification » permet de mettre en valeur auprès du grand public les produits agricoles des Bouches-du-Rhône, leur diversité, leur richesse et leur qualité. En facilitant la rencontre entre l'agriculteur et le consommateur, l'objectif est de lui redonner le goût du terroir et fédérer toutes les filières autour d'actions communes. Le bilan des actions entreprises en partenariat avec le Conseil Départemental est très positif :

« Manger autrement au collège », « Goûter au 13 » ; livraison de fruits et légumes ...

Pour permettre le renforcement des actions promotion/circuits courts, la Chambre d'Agriculture sollicite une aide de **25.000 €**. A noter que le pôle « valorisation et diversification » a collaboré à l'élaboration du projet de création d'un marché de producteurs sur l'esplanade de l'hôtel du département.

- ✓ **Promotion de la marque « Nutrition Méditerranéenne en Provence » (NM)** : marque déposée à l'INPI par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en 1998, elle a pour objectif de répondre aux réels besoins des consommateurs sur la connaissance de la provenance et de la qualité des aliments.

Aujourd'hui, près de 180 producteurs sont engagés dans la marque NM, principalement en viticulture. La Chambre d'Agriculture fait la promotion de la marque au travers de toutes les manifestations auxquelles elle participe : Terroir des Alpilles, le Millésime, le marché des 13 desserts d'Aix-en-Provence, ... Des formations sur l'agriculture méditerranéenne et les bienfaits de l'alimentaire local seront dispensées en 2016 dans divers établissements scolaires.

Le site internet entièrement retravaillé en 2014 est régulièrement mis à jour..

Pour les actions « NM », la Chambre d'Agriculture sollicite une aide de **5.000 €**

- ✓ **« Terroir des Alpilles »** : Le samedi 16 juillet (avec nocturne) et le dimanche 17 juillet 2016, la Chambre d'Agriculture organisera, à Saint-Rémy de Provence, la 15^{ème} édition de cette manifestation ouverte aux producteurs et aux entreprises agroalimentaires des Bouches-du-Rhône pour promouvoir auprès d'un large public et des touristes en particulier, les différentes productions agricoles des Alpilles, notamment la poire Guyot qui démarre et la tomate, ainsi que l'huile d'olive, les vins, les fruits et légumes de saison, le miel, les fromages de chèvre ... Tous les producteurs présents sont signataires de la charte Terroir 13 (vente des produits exclusivement issus de leur exploitation ou atelier de transformation régulièrement contrôlés). 20 000 visiteurs y sont attendus. La ville de Saint-Rémy fournit la structure et la logistique et la Chambre d'Agriculture gère les exposants de l'inscription à l'exposition le jour « J » ainsi que les prestataires et intervenants et prend à sa charge toute la communication. Pour cette action elle sollicite une aide de **10.000 €**
- ✓ **Développement des circuits de commercialisation novateurs** : aide à la mise en place de nouveaux marchés de producteurs, développement du E-commerce, création d'un site de e-commerce/Drive-fermier.
Pour cette thématique, la Chambre d'Agriculture sollicite **20 000 €** d'aide départementale.

- **Programme Hydraulique/Environnement/Territoire :**

- ✓ Une **Mesure Agro Environnementale et climatique (MAEC)** : c'est un engagement volontaire pour une durée de 5 ans d'un agriculteur dans des pratiques agricoles favorables à l'environnement, en contrepartie d'une rémunération annuelle correspondant aux surcoûts et aux manques à gagner liés à la mise en œuvre de ces pratiques. En 2015, 7 projets ont été déposés

portant sur des zones à forts enjeux environnementaux : biodiversité, eau ou défense des forêts contre l'incendie.

7 territoires sont actuellement ouverts à la contractualisation dans les BDR :

- Alpilles,
- Bassin versant amont de l'Arc,
- Camargue,
- Crau,
- Garrigues de Lançon et chaînes alentour,
- Grand site Sainte-Victoire,
- Territoires pastoraux des Alpes du Sud et des collines méditerranéennes (TPASC)

En 2016, l'animation devra continuer sur l'ensemble des territoires des MAEC, afin d'amener de nouveaux exploitants à s'engager. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture réalisera les diagnostics indispensables dans les mesures phytosanitaires. Elle organisera des formations à l'intention des viticulteurs engagés en 2015 et poursuivra son travail d'information et d'accompagnement sur l'ensemble des dispositifs.

Pour ce projet, la Chambre d'Agriculture sollicite une aide à hauteur de **20.000 €**

✓ **Groupe projet Ecophyto :**

Le plan Ecophyto 2018 initié par le Grenelle de l'Environnement visait à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2018, tout en maintenant un niveau de production agricole élevé. Il est au service des agriculteurs, des utilisateurs non agricoles et de l'ensemble de la société. En 2015, cet objectif a été reporté à l'horizon 2025.

La Chambre d'Agriculture a souhaité accompagner les agriculteurs du département vers cet objectif et créer un **Groupe Projet Ecophyto 13** composé d'experts agricoles, dont elle assure l'animation en vue de définir une stratégie départementale et d'aider les agriculteurs dans ce sens.

Pour 2016, ses objectifs ne changent pas : ils seront d'organiser 1 réunion pour faire le point sur les sujets d'actualité, rédiger des éléments de communication intégrant le plus grand nombre de partenaires, réaliser des visites de terrain, intégrer d'autres acteurs de territoire.

Pour le développement de ce projet, la Chambre d'Agriculture sollicite une aide de **8 000 €**

✓ **« Certiphyto » :**

Le nouveau plan Ecophyto II fait évoluer la délivrance des certificats individuels. Une adaptation du fond de la formation, dès cette année, renforcera le lien entre cette formation et les autres actions du plan Ecophyto II. 10 sessions de formation, selon la demande, sont prévues en 2016.

Pour cette action, elle sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de **10.000 €**

- ✓ **Organisation de 3 journées dans le cadre de la manifestation « INNOV'ACTION »** : Le label INNOV'ACTION est créé par les Chambres d'Agriculture pour identifier des journées portes ouvertes dédiées à l'innovation autour de l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) et l'agro-écologie. Elles visent à favoriser le transfert des innovations en donnant la parole à l'agriculteur innovant par le biais des fermes-ouvertes auxquelles peuvent être associés des conférences, journées techniques ou cafés-débats.

En 2015, dans les Bouches-du-Rhône, trois journées de visites d'exploitations innovantes ont été organisées.

En 2016, pour la mise en place de cet évènement impliquant 3 exploitations agricoles mobilisant 26 journées de conseillers, pour un coût prévisionnel de 17 446 €, la Chambre d'Agriculture sollicite une aide du Département à hauteur de **10 000 €**

- **Programme d'actions économiques**

- ✓ **Conseil en stratégie d'entreprises – clubs de progrès et références** : Composé de trois conseillers d'entreprise, un conseiller en financements publics, un conseiller mission de services publics et références et une assistante, leurs actions sont centrées autour du développement. 2 phases clefs de la vie d'une entreprise : création ou reprise d'une part, stratégie à mettre en place lorsque surviennent des difficultés économiques d'autre part.

L'objectif est d'apporter aux exploitants agricoles un conseil dans la conduite de leur entreprise, au niveau global ou dans un domaine particulier afin de sécuriser le devenir de l'entreprise. Des outils d'appui au conseil d'entreprise ont été mis au point au fil des années et sont mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et législatives. Ils sont de plus adaptables en fonction des utilisations et des particularités des entreprises.

En 2015, 22 conseils ont été réalisés et les actions concernant le conseil et les formations en Gestion des Ressources Humaines ont été poursuivies.

Des formations ont été réalisées : « stratégie d'entreprise », « gestion des ressources humaines », « initiation au droit du travail », « DUER », « jeunes créateurs d'entreprises »...

De nouvelles formations : « signaux d'alerte et tableaux de bord », « coûts, marges et plan de production » seront proposées en 2016.

En 2016, sont prévus le maintien de la démarche « y voir clair », le développement des conseils ciblés-aide à la définition de la stratégie d'entreprise, quelle que soit la filière et quelle que soit la phase de vie de l'exploitation, le développement des formations sur la stratégie d'entreprise, le conseil et la formation des producteurs à la gestion des ressources humaines et la conception d'outils de soutien au conseil d'entreprise.

Concernant les clubs de progrès et références économiques, les travaux ont continué en 2015 et seront poursuivis en 2016 notamment le partenariat entre l'APREL et la Chambre d'Agriculture 13 sur la valorisation économique de leurs essais et le club de progrès Safran qui doit aboutir en 2016 à la réalisation de références technico-économiques sur la production de safran.

Deux nouvelles fiches technico-économiques en agriculture biologique (safran et riz) seront réalisées dans le cadre d'un travail régional.

Pour la poursuite de ces actions, la Chambre d'Agriculture sollicite une aide départementale de **80.000 €**

- **Tenue des sessions** : conformément à l'article 511-4 du Code Rural prévoit l'intervention du Conseil Départemental au financement des dépenses de fonctionnement et à la tenue des sessions de la Chambre d'Agriculture. A ce titre, la Chambre d'Agriculture sollicite **10.000 €** d'aide.
- **Promotion de l'agritourisme dans les Bouches-du-Rhône** : le réseau « Bienvenue à la Ferme » regroupe d'une part plusieurs types d'activités de tourisme vert et d'autre part le réseau des produits de la ferme en vente directe. Le Pôle Diversification de la Chambre d'Agriculture anime ce réseau en réalisant des actions de communication en direction du grand public et des professionnels : gestion et suivi du site Internet, édition de plaquettes, participation ou réalisation de manifestations, réalisation de sessions de formation sur la création d'activités d'accueil en tourisme rural, développement de l'utilisation de sacs biodégradables.

Ces actions seront poursuivies en 2016.

Pour ces opérations, la Chambre d'Agriculture sollicite **10 000 €** d'aide départementale.

- **Ressources humaines**

L'entretien « Y Voir Clair » est un outil d'aide à la mise en place d'un plan d'action pour les exploitations en questionnement impactées par un évènement externe déstabilisant. Il a pour objectif de faire évoluer la vision de l'agriculteur sur son exploitation et l'ouvrir vers des perspectives nouvelles. Son but est de clarifier les interrogations, faire le point sur les besoins de l'exploitant, établir un plan d'action et mettre en place les outils adéquats pour avancer vers une ou des solutions.

Rebaptisé « Diagnostic pré-conseil » en 2015, c'est toujours la même méthode qui est utilisée basée sur l'écoute active et la réalisation d'une synthèse et d'une feuille de route. 66 porteurs ont été accompagnés en 2015.

En 2016, la CA13 continuera à proposer cet entretien qui apparaît comme un moyen efficace d'accompagner les exploitations dans un contexte de marché en constante évolution et de mutation du monde agricole. Elle envisage environ 80 entretiens et sollicite une aide départementale de **5.000 €**

• **Demande faisant l'objet d'un rapport spécifique :**

- ✓ *Concours Général Agricole* : 13 000 € sollicités ;
- ✓ *Dispositif d'appui à l'installation* : 40 000 € sollicités ;
- ✓ *Le Programme énergie* : 25 000 € sollicités ;

Le détail des demandes de subventions et des propositions de financement vous est présenté dans le tableau ci-après et fait l'objet de la convention annexée au rapport. Le total des propositions s'établit à ce jour à 491 000 € pour un total sollicité de 521 425 €.

Il est à noter qu'une demande de subvention supplémentaire pour un montant de 600 € fait l'objet d'une proposition de subvention de 600 € pour la réalisation de deux audits et expertises d'exploitations agricoles en difficulté, dans un rapport portant sur « le programme d'aide à l'installation en agriculture et le programme d'aide aux agriculteurs en difficulté » proposé à la Commission Permanente du 27 mai 2016. Cette subvention est donc inscrite dans la convention annexée à ce rapport.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° d'AP	Engagement CP
10021	A créer	Actions d'animation (fonctionnement)	65 928 65738	Hors AP	278 000 €
10393	A créer	Démarche qualité/conseil Chambre d'Agriculture	65 928 65738	Hors AP	85 000 €
10341	A créer	Promotion des Produits	65 928 65738	Hors AP	128 000 €

PROPOSITIONS

Je vous invite mes chers collègues à vous prononcer sur les demandes d'aide financière à la Chambre d'Agriculture dont le détail figure dans le rapport.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

OBJET	SUBVENTION ATTRIBUEE 2015	SUBVENTION 2016		OBSERVATIONS	PROGRAMME IMPUTATION
		MT SOLLICITE	MT PROPOSE		
Dotation globale de fonctionnement	160 000 €	160 000 €	160 000 €		10021
Programme qualité :	60 000 €	60 000 €	60 000 €		
✓ Audits, diagnostics qualification exploitations	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
✓ Animation filière agri. Bio.	30 000 €	30 000 €	30 000 €		10021
✓ Fonctionnement du réseau de conseillers qualité	25 000 €	25 000 €	25 000 €		
Programme de promotion des produits agricoles du Département :	129 500 €	140 000 €	128 000 €		
✓ Promotion des produits agricoles	75 000 €	80 000 €	80 000 €		
✓ Renforcement circuits courts RHD	20 000 €	25 000 €	20 000 €		
✓ Promotion marque « Nutrition Méditerranéenne »	5 000 €	5 000 €	5 000 €		10341
✓ « Terroir des Alpilles »	8 000 €	10 000 €	8 000 €		
✓ Concours Général Agricole	(13 000 €)	(13 000 €)		(rapport spécial)	
✓ Développement circuits de commercialisation	15 000 €	20 000 €	15 000 €		
✓ La route des Vins de Provence	6 500 €	-	-		
Programme hydraulique/Environnement/territoire :	50 000 €	56 425 €	40 000 €		
✓ Animation agro-environnement	20 000 €	20 000 €	20 000 €		
✓ Groupe projet Ecophyto	5 000 €	8 000 €	5 000 €		
✓ Formation Certiphyto	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
✓ Organisation de journées Innov'Action	5 000 €	10 000 €	5 000 €		10021
✓ Réalisation d'un diagnostic dans le cadre du Contrat de Canal Crau-Sud Alpilles	10 000 €	-	-		
✓ Etude « Enjeux écologiques et canaux d'irrigation et d'assainissement : quelle place pour la Trame Verte et Bleue ? »	-	8 425 €	-	Ajourné (en attente de la finalisation du plan de financement)	
Programme d'actions économiques :	80 000 €	80 000 €	80 000 €		
✓ Appui à l'installation et à la transmission	(15 000 €)	(40 000 €)		(rapport spécial)	(10252)
✓ Conseil d'entreprise et références technico-économiques	80 000 €	80 000 €	80 000 €		10393
Organisation des sessions	8 000 €	10 000 €	8 000 €		10021
Filière tourisme :	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
✓ Promotion de l'agri-tourisme « bienvenue à la ferme »	10 000 €	10 000 €	10 000 €		10021
Programme énergie :	25 000 €	25 000 €	(25 000 €)	(rapport spécial)	
✓ Pour une stratégie énergétique de la profession agricole	-	25 000 €			10021
✓ Enveloppe « diagnostic d'exploitation »	10 000 €				
✓ Plan d'action énergie en matière agricole	15 000 €				

OBJET	SUBVENTION ATTRIBUEE 2015	SUBVENTION 2016		OBSERVATIONS	PROGRAMME IMPUTATION
		MT SOLLICITE	MT PROPOSE		
Ressources Humaines : ✓ <i>Formation « entretiens Y VOIR CLAIR »</i>	5 000 € 5 000 €	5 000 € 5 000 €	5 000 € 5 000 €		10393
	527 500 €	521 425 €	491 000 €		